

**TRANSFORMER :**FORUM DES ENTREPRISES ET DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE
ADDIS-ABEBA

Taux de mortalité maternelle par pays (2015)

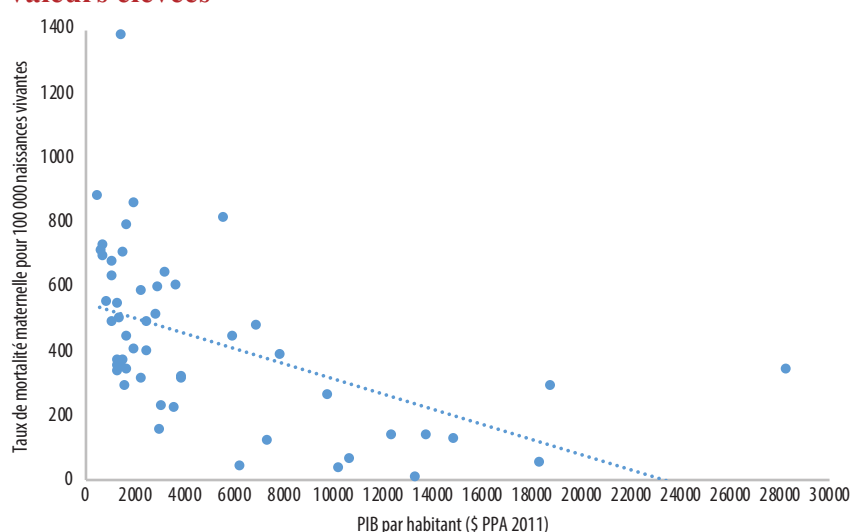
Sous-région	Pays	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)
Afrique du Nord	Algérie	140
	Égypte	33
	Libye	9
	Mauritanie	602
	Maroc	121
	Soudan	311
	Tunisie	62
	MOYENNE	183
Afrique de l'Est	Burundi	712
	Comores	335
	Djibouti	229
	Érythrée	501
	Éthiopie	353
	Kenya	510
	Madagascar	353
	Ouganda	343
	RDC	693
	Rép.-Unie de Tanzanie	398
	Rwanda	290
	Somalie	732
	Soudan du Sud	789
	MOYENNE	480
Afrique centrale	Cameroun	596
	Congo	442
	Gabon	291
	Guinée équatoriale	342
	République centrafricaine	882
	Sao Tomé-et-Principe	156
	Tchad	856
MOYENNE	509	
Afrique de l'Ouest	Bénin	405
	Burkina Faso	371
	Cabo Verde	42
	Côte d'Ivoire	645
	Gambie	706
	Ghana	319
	Guinée	679
	Guinée-Bissau	549
	Libéria	725
	Mali	587
	Niger	553
	Nigéria	814
	Sénégal	315
	Sierra Leone	1380
	Togo	368
	MOYENNE	564

Points saillants

1. Cinq pays seulement (en vert), à savoir l'Égypte, la Libye et la Tunisie en Afrique du Nord, Cabo Verde en Afrique de l'Ouest, et Maurice en Afrique australe, enregistrent un taux de mortalité maternelle inférieur au taux mondial de 70 pour 100 000 naissances vivantes fixé comme cible à atteindre d'ici à 2030 par les objectifs de développement durable.
2. Le meilleur taux moyen sous-régional est enregistré par l'Afrique du Nord, avec une valeur moyenne non pondérée de 183.
3. L'Afrique de l'Ouest enregistre la moyenne sous-régionale non pondérée la plus élevée (564).
4. La Sierra Leone a le taux de mortalité maternelle le plus élevé (en rouge), soit 1380 pour 100 000 naissances vivantes, près de 2,5 fois la moyenne ouest-africaine, et plus de trois fois la moyenne du continent.
5. L'Afrique a réalisé des progrès significatifs en matière de santé maternelle entre 2000 et 2015. Le taux de mortalité maternelle a diminué dans tous ses pays, sauf en République centrafricaine et au Zimbabwe, attestant dans ces derniers une détérioration de l'accès aux prestations de santé maternelle et reproductive.
6. Le Tchad et la République centrafricaine (en jaune) ont des taux de mortalité maternelle plus de deux fois supérieurs au taux moyen de l'Afrique.

Sous-région	Pays	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)
Afrique australe	Afrique du Sud	138
	Angola	477
	Botswana	129
	Lesotho	487
	Malawi	634
	Maurice	53
	Mozambique	489
	Namibie	265
	Swaziland	389
	Zambie	224
	Zimbabwe	443
	MOYENNE	339
	AFRIQUE	MOYENNE

Le taux de mortalité maternelle baisse nettement lorsque le PIB par habitant atteint des valeurs élevées



Source : Données relatives au taux de mortalité maternelle : CEA, 2017, *Rapport sur le développement durable en Afrique*. Données relative au PIB par habitant : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2015*.

POINTS SAILLANTS

Le taux de mortalité maternelle est nettement plus bas lorsque le PIB par habitant atteint des valeurs élevées, avec quelques exceptions toutefois, dont les suivantes :

- La Guinée équatoriale est atypique avec un taux de mortalité maternelle de 342 pour 100 000 naissances vivantes, et un PIB par habitant qui atteint 28 272 dollars des États-Unis.
- Le taux de mortalité maternelle du Rwanda (290) est inférieur à celui de la Guinée équatoriale, alors que le PIB par habitant rwandais (1 655 dollars des États-Unis) ne représente que 6 % du PIB par habitant de la Guinée équatoriale.

CONCLUSIONS

Une forte croissance économique est nécessaire, mais pas suffisante. Il faut d'urgence assurer l'accès universel à la santé, l'éducation et les autres services de base dans l'intérêt d'une croissance inclusive qui ne fasse pas de laissés-pour-compte. Certaines interventions sont susceptibles de réduire sensiblement le taux de mortalité maternelle de l'Afrique. Il s'agirait notamment de prendre les dispositions suivantes :

- Augmenter la disponibilité de services d'accoucheuses qualifiées et de prises en charge en cas d'urgence, en particulier dans les zones rurales ;
- Instaurer la gratuité des services de santé maternelle ;
- Élargir l'accès des mères aux soins de santé essentiels ;
- Augmenter les dépenses de santé et mettre en place un solide dispositif de protection sociale.